



MA SOEUR A MIS UNE PHOTO DE MOI SUR SON PROFIL FACEBOOK

Par **clobo75001**, le **25/11/2009** à **22:51**

Bonjour,

voilà mon problème : je ne suis pas inscrite sur Facebook, je tiens énormément à la protection de mes données perso et de mon image. J'ai eu de très graves problèmes avec ma famille et mon entourage sans entrer dans les détails (agressions, plaintes etc) et ai définitivement coupé les ponts avec eux.

J'ai créé depuis un "faux" profil facebook uniquement afin de tenter d'accéder au profil et aux photos de ces personnes pour vérifier ce qui y figurait (si des photos de moi y étaient publiées) mais ces derniers étant protégés, je n'ai pas pu le faire. Il y a quelques jours, le profil d'une personne responsable de nombre de problèmes qui m'ont été causés est devenu public (je pense pour de nombreuses raisons qu'il s'agit d'une mauvaise manipulation de sa part et qu'elle ne s'est pas encore rendue compte que tout le monde accédait à son profil), sur son mur on peut voir qu'elle a commenté une photo publiée par ma soeur sur son propre mur et par ce biais il m'a été possible d'accéder à l'album entier qui contient cette photo. C'est ainsi que j'ai trouvé une photo sur laquelle j'apparais enfant, elle ne m'a pas "taggée" mais à rajouté un commentaire en-dessous pour dire qu'il s'agit de moi sur la photo sans mettre mon nom (quelque chose comme "devant à droite c'est ma frangine..."). Bien que la photo ne me représente pas d'une manière dégradante, il s'agit d'un goûter d'anniversaire et on est plusieurs enfants autour d'une table entrain de manger du gâteau, je ne souhaite pas que cette photo de moi soit diffusée, ni aucune autre d'ailleurs mais j'ignore ce qu'il y a d'autre, d'autant que parmi les gens qui sont en lien avec le profil de ma soeur, plusieurs ont de mauvaises intentions vis à vis de moi (j'ai déjà porté plainte contre certains d'entre eux).

Ma question porte donc sur le droit à l'image, puis-je le faire appliquer dans ce cas précis ? Et si oui comment ? Je tiens à préciser que ma soeur sait parfaitement que je refuse qu'elle (ou quelqu'un d'autre) publie des photos de moi, je lui ai clairement dit, elle est donc parfaitement consciente d'aller contre ma volonté.

Il y a un sérieux vide juridique autour des nouveaux réseaux sociaux comme FB et la protection de la vie privée, protéger le contenu diffusé par certaines personnes revient aussi à leur permettre de diffuser des horreurs sur d'autres sans que ceux-là ne puissent le savoir. Il est plus que temps que les choses changent !

Je vous remercie à l'avance pour votre aide.